

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Appel aux actionnaires de FORTIS**

INVESTAS, Association luxembourgeoise des actionnaires privés, est une association sans but lucratif ayant pour but, entre autres de défendre les intérêts des petits actionnaires ([www.investas.lu](http://www.investas.lu)). Le dossier FORTIS a donc une certaine importance et est plus que jamais d'actualité.

A cet effet, INVESTAS sera présente lors de l'assemblée générale de FORTIS le 2 décembre prochain à Bruxelles. Lors de cette assemblée, INVESTAS s'opposera par son vote à toute issue qui cautionnerait une expropriation sans compensation sérieuse des actionnaires fidèles de FORTIS.

Dans ce contexte, INVESTAS lance un appel à tous les actionnaires de FORTIS, résidents au Luxembourg, de la soutenir dans son action en donnant une procuration à INVESTAS et de leur permettre de voter en leur nom lors de l'assemblée générale. Ainsi, chaque actionnaire luxembourgeois pourra faire entendre sa voix. INVESTAS rassemblera toutes ces voix et les alliera avec celles des autres associations nationales de défense des actionnaires représentées. Ces associations sont regroupées au sein d'EUROSHAREHOLDERS ([www.fortisaction.com](http://www.fortisaction.com)) ou ([www.euroshareholders.org](http://www.euroshareholders.org)).

La procédure pour qu'un actionnaire de FORTIS participe à cette action est la suivante :

1. contacter sa banque dépositaire pour que celle-ci établisse gratuitement une procuration pour se faire représenter lors de l'assemblée générale de FORTIS le 2 décembre 2008.
2. faire établir cette procuration au nom de  
M. Raymond Goebbels, président d'INVESTAS asbl  
56, avenue Guillaume  
L-1650 Luxembourg  
et l'envoyer à cette adresse avant le 24 novembre prochain.

INVESTAS traitera ces procurations individuelles de manière confidentielle.

Tous les actionnaires de FORTIS qui ont l'intention de soutenir cette action, sont invités à devenir membre d'INVESTAS en s'inscrivant au site ([www.investas.lu](http://www.investas.lu)) et en virant la modique cotisation de 10 EUR.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.